



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU
MERCREDI 2 JUILLET
2025

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Attribution de subvention d'équipement au SDIS des Landes

Délibération n° 2025-038

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DEUX JUILLET A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi
26 juin 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier
LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH
LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Chrystelle BARON, Didier MARTIN, Danielle BARRAUD, Thierry
BOURREC, Nathalie DARRIEUMERLOU, EVELYNE PISSOAT, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-
Pierre CAUDY, Jérémie MARTI, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre
TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

PROCURATIONS : MME Corinne LAFFITTAU à MME ISABELLE MECHIN, M. Philippe PELLARINI à M.
CLAUDE POMIES, M. Bernard MALHERBE à M. VINCENT BARRAILH LAFARGUE, M. CEDRIC BOUET à
MME MARIE ASSIBAT, MME JOËLLE RICHARD à M. Xavier LAGRAVE, Mme Florence GACHIE à M.
Jérémie MARTI.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, M. Philippe BOP, Mme Sandrine SATABIN, M. Alexandre MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 19

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6

Conseillers Municipaux excusés : 4

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais,

Vu Le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1,5 M€ annuels en investissement,

Vu la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département,

Vu la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027,



Vu la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, de 1,25 M€ en 2026 et de 1,5 M€ en 2027,

Vu les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40 %),

Considérant l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,

Considérant la nécessité désormais pour le Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de :

- 14 502,30 € au titre de l'exercice 2025 ;
- 18 127,87 € au titre de l'exercice 2026 ;
- 21 753,45 € au titre de l'exercice 2027.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 3 juillet 2025

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-